

## Fiche n° 3 :

# Découverte d'un colis suspect

Si vous constatez la présence d'un paquet abandonné, voici ce que vous devez faire :

- **Ne pas manipuler l'objet**

Ne pas le déplacer, ne pas l'ouvrir, ne pas le mouiller, ne pas le couvrir, ne pas le toucher ;

- Si vous êtes à proximité du colis « suspect », **n'utilisez pas d'appareils qui émettent des ondes** (téléphone portable, tablette, etc.) ou qui sont connectés (wifi, bluetooth) car il existe des systèmes pouvant être activés de cette façon ;
- Ne modifier pas l'environnement des lieux en allumant ou éteignant la lumière par exemple, ou en faisant fonctionner un appareil électrique ;
- **Tenez-vous à distance**, puis prévenez immédiatement votre responsable ou le service de sécurité.
- Dans le cas où des usagers ou clients sont présents, faites en sorte qu'ils s'éloignent, dans le calme ;
- **Prévenez ou faites prévenir les services de police en composant le 17** depuis un téléphone fixe
- **Mémorisez visuellement l'objet et collectez un maximum d'informations** afin de pouvoir les donner aux policiers afin qu'ils puissent renseigner les démineurs qui interviendront :
  - Localisation précise de l'objet suspect.
  - Raisons pour lesquelles l'objet semble suspect.
  - Moment où l'objet suspect a été découvert/signalé/déposé...
  - Aspect de l'objet suspect.
  - L'objet a-t-il été manipulé/déplacé...
  - Existe-t-il une menace ?
  - Y a-t-il des risques additionnels (réseau de gaz, cuve à fuel...)

## **EVACUATION**

Evacuez vers le point de rassemblement identifié ou, à défaut, vers un point situé suffisamment loin pour ne pas avoir de vue directe sur le colis « suspect ».

Eloignez-vous des surfaces vitrées afin d'éviter les éclats de verre en cas de déflagration.

